

SUIVI INFIRMIER DU PATIENT SOUS THÉRAPIE ORALE ANTICANCÉREUSE OU IMMUNOTHÉRAPIE

En 2022, c'est quasiment **50% de thérapies anticancéreuses seront disponibles par voie orale**. Néanmoins elles nécessitent une **surveillance**, car le patient est à son domicile, **hors du cadre hospitalier**. Hormonothérapie, chimiothérapie ou thérapie ciblée sont des approches privilégiées lorsque le patient est éligible. Il faut savoir que les effets toxiques ou indésirables possibles sont les mêmes qu'avec une chimiothérapie par voie intraveineuse.

De **nouvelles perspectives** prometteuses et innovantes arrivent également sur le marché.

Le congrès mondial de l'ASCO 2019 s'y réfère, comme traitement de l'avenir. Mais l'association d'une **thérapie ciblée** et d'une **immunothérapie** peut générer des effets indésirables de façon soudaine et incontrôlable. Le patient nécessite une **surveillance minutieuse** et des conseils adaptés, et doit être accompagné par les professionnels de santé de proximité, dont les infirmiers. Ils nécessitent pour ce faire une formation sur ces **toxicités** et surtout la conduite à tenir en cas de survenue et **connaître les modalités de déclaration d'effets indésirables**. Ils sont en contact étroit avec le médecin oncologue. Les répercussions de ces toxicités peuvent être importantes tant sur le plan de la **qualité de vie** du patient et de ses proches, que de son pronostic (avec risque d'échappement thérapeutique), ainsi qu'un impact sur les coûts pour la société (hospitalisations). La prise en charge des patients traités pour un cancer nécessite de multiples compétences, tant sur le plan clinique que psychologique.



L'objectif de cette formation est de vous permettre de vous approprier les éléments principaux autour de la maladie cancéreuse, des traitements disponibles et adaptés selon le type et le stade du cancer et en particulier les traitements anticancéreux oraux mais aussi l'immunothérapie.



Mode

Non présentiel



Durée

12 heures



Financement

- FIF-PL*
- Financement personnel



**sous réserve d'agrément par le FIF-PL*